

Programme «Culture 2000» pour la période 2000-2004

1998/0169(COD) - 03/02/2000 - Texte adopté du Parlement, 3ème lecture

En adoptant le rapport de M. Vasco GRACA MOURA (PPE/DE, P), le Parlement européen a entériné l'accord conclu au comité de conciliation coprésidé par M. Renzo IMBENI (PSE, I) et Mme Suvi LINDEN, ministre finlandais de la culture sur le programme Culture 2000 destiné à prendre, à partir du 01.01.2000, le relais des trois précédents programmes en matière de coopération culturelle, à savoir Raphaël, Ariane et Kaléidoscope. L'unanimité étant requise au sein du Conseil, il s'est avéré très difficile de conclure un accord, mais le résultat satisfait le Parlement européen. L'absence d'accord aurait mis en péril dès le début de l'an prochain les actions menées dans le domaine culturel. Les deux institutions ont fixé à 167 millions d'euros l'enveloppe globale pour une période de 5 ans, soit une majoration de 30% en termes réels par rapport au budget total des trois programmes précédents. Le Conseil a également accepté une déclaration écrite de la Commission européenne par laquelle elle s'engage à évaluer les résultats du programme dès le 30.06.2002 tout comme les ressources financières y afférentes.